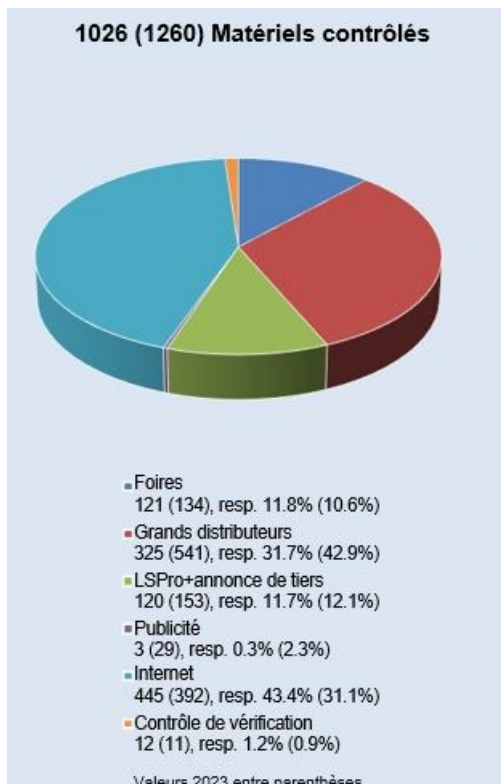


15.07.2025 - 09:00 Uhr

ESTI: Focus sur la sécurité des matériels électriques



Fehraltorf (ots) -

En 2024, l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI a contrôlé 1'026 matériels électriques quant à leur conformité et leur sécurité, dont près d'un quart présentait des défauts. 65 interdictions de vente ont ainsi dû être prononcées. En outre, onze rappels et alertes de sécurité ont été publiés.

La surveillance du marché par l'ESTI est effectuée dans toute la Suisse conformément à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT; RS 734.26). Les matériels électriques à usage domestique et ceux destinés aux bureaux, à l'artisanat et à l'industrie sont soumis à des contrôles aléatoires et fondés sur les risques concernant leur conformité aux exigences de sécurité électrique.

En 2024, 1'026 produits ont été contrôlés au total. Les contrôles ont eu lieu en ligne ainsi que sur place, dans les points de vente et les marchés spécialisés. En outre, des vérifications ont été effectuées directement auprès des fabricants, lors de salons professionnels et à la suite d'annonces de la part de tiers.

Au total, 291 produits présentaient des défauts formels ou techniques, ce qui correspond à 28 % de tous les matériels électriques contrôlés. 213 de ces produits présentaient des défauts concernant la sécurité pouvant entraîner des risques de décharges électriques, de brûlures, de dégagement de fumée ou d'incendie.

Si un produit présente un danger pour les personnes ou si les preuves de conformité font défaut ou sont incomplètes, l'ESTI peut en interdire la vente sur la base de l'OMBT et l'ordonnance sur les appareils et les systèmes de protection en atmosphères explosibles (OSPEX ; RS 734.6). Au cours de l'année de référence, 65 interdictions de vente ont ainsi été prononcées. Les contrôles ciblés concernaient principalement le matériel d'installation, les appareils ménagers et de bureau, les chargeurs et les luminaires. Des produits individuels destinés à un usage professionnel en zones à risque d'explosion (zones ATEX) dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat ont été également retirés du marché. De plus, de nombreux matériels électriques munis de fiches étrangères non conformes ont à nouveau fait l'objet d'une interdiction de vente.

En Suisse, il est interdit de fournir des appareils électriques équipés de fiches étrangères, en particulier de fiches à contact de protection allemandes (Schuko), aussi bien aux consommatrices et consommateurs qu'à l'industrie. De telles fiches peuvent subir une surcharge en cours d'utilisation et déclencher ainsi un incendie. Il est recommandé

aux consommatrices et aux consommateurs de refuser ces appareils directement au point de vente. En outre, une annonce peut être faite à l'ESTI au moyen du formulaire de contact disponible sur le site web www.esti.admin.ch ou <https://ots.ch/sNJulw>.

Dans 25 cas, en application de la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro; RS 930.11), les acteurs économiques en Suisse ont eux-mêmes retiré les produits défectueux du marché, en collaboration avec l'ESTI. Dans onze cas, ces rappels ou alertes de sécurité ont en outre été publiés sur les canaux de communication du Bureau fédéral de la consommation BFC à l'adresse www.konsum.admin.ch ou www.recallswiss.admin.ch. Il s'agissait d'appareils ménagers (mélangeurs et stations de repassage à vapeur), de chargeurs USB, de banques d'alimentation (batteries au lithium), de blocs multiprises, de panneaux solaires et de luminaires.

En raison des avancées rapides de la technologie, l'ESTI a reçu de nombreuses questions de fabricants, de commerçants et de particuliers concernant les bornes (*wallbox*) et câbles de recharge pour l'électromobilité, ainsi que les prises de courant dans les voitures électriques, les composants d'installations photovoltaïques (onduleurs, panneaux solaires ou unités de raccordement au réseau, etc.), les installations photovoltaïques Plug & Play prêtes à brancher d'une puissance allant jusqu'à 600 W, les *power stations* et les batteries de stockage domestiques pour un usage privé et résidentiel ainsi que le nouveau système de raccordement domestique suisse IP55 pour l'usage extérieur (ce système est protégé contre la poussière [IP5X] ainsi que contre les jets d'eau [IPX5]).

Les consommatrices et consommateurs s'adressent régulièrement à l'organe de surveillance du marché de l'ESTI pour leurs questions, car la multitude d'informations dans les médias, en particulier lorsqu'il s'agit d'achats en ligne, prête à confusion. En tant qu'organe de surveillance du marché, nous sommes toutefois principalement compétents pour les acteurs économiques et non pas pour les utilisateurs finaux. Bien que nous ne soyons pas en mesure de répondre à toutes les questions, nous souhaitons donner ici quelques informations de base.

- La prudence est de mise lors d'achats privés sur des plateformes en ligne non européennes ainsi que pour les boutiques en ligne sans adresse de contact en Suisse joignable (voir mentions légales). Dans de tels cas, les particuliers sont eux-mêmes responsables de la conformité du produit, puisqu'ils assument juridiquement le rôle d'importateur.
- Attention aux fournisseurs de pays non européens qui proposent des appareils très bon marché. Il s'agit souvent de produits qui n'ont pas été suffisamment contrôlés, qui contiennent des composants électriques de mauvaise qualité ou qui sont de conception rudimentaire. De tels appareils peuvent être dangereux dans l'immédiat ou lors d'un fonctionnement à long terme. Ces problèmes sont à peine décelables à l'oeil nu pour les consommatrices et consommateurs. Bon à savoir: l'OMBT ne permet pas à l'ESTI d'empêcher de tels achats privés. L'ESTI contrôle uniquement la sécurité électrique des produits proposés en Suisse.
- Pour les produits importés directement de l'étranger, il arrive souvent que les fiches ou la tension du réseau ne correspondent pas à la norme suisse. L'ESTI tolère le montage d'un adaptateur fixe sur une prise de type Schuko, néanmoins cette solution est moins fiable en termes de sécurité et n'est pas toujours possible en fonction du type de prise étrangère.
- Assurez-vous d'avoir un service client accessible et compétent, des instructions d'utilisation compréhensibles et des appareils munis de labels de contrôle reconnus. Il existe également des labels pour les appareils électriques. Le signe de sécurité de l'ESTI, qui est facultatif, est par exemple un label de contrôle suisse reconnu. La liste des appareils certifiés par le signe de sécurité est publiée à l'adresse www.esti.admin.ch. Les appareils munis de labels de contrôle reconnus répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité et offrent donc une réelle valeur ajoutée pour les consommatrices et consommateurs. A l'exception du marquage CE (déclaration du fabricant), les labels de sécurité électrique délivrés à l'étranger sont équivalents au signe de sécurité de l'ESTI et sont donc également recommandés.

Remarque: seuls les appareils proposés en Suisse peuvent être contrôlés par l'ESTI. Les achats réalisés en Suisse présentent un avantage de taille puisque en cas de problème, les appareils peuvent être restitués.

En cas de doutes concernant la sécurité, il convient de renoncer à l'achat ou à l'utilisation et d'en informer l'ESTI.

Adresse pour informations complémentaires:

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Renseignements: 058 595 18 47, Severo Nicoli
mub.bs.info@esti.ch
www.esti.admin.ch

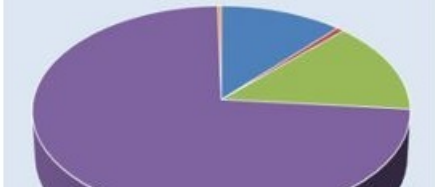
Medieninhalte

1026 (1260) Matériels contrôlés



1026 (1260) Matériels contrôlés / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100019965 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

291 (286) Matériels défectueux



291 (286) Matériels défectueux / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100019965 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.



Signe de sécurité S+ / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100019965 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019965/100933433> abgerufen werden.